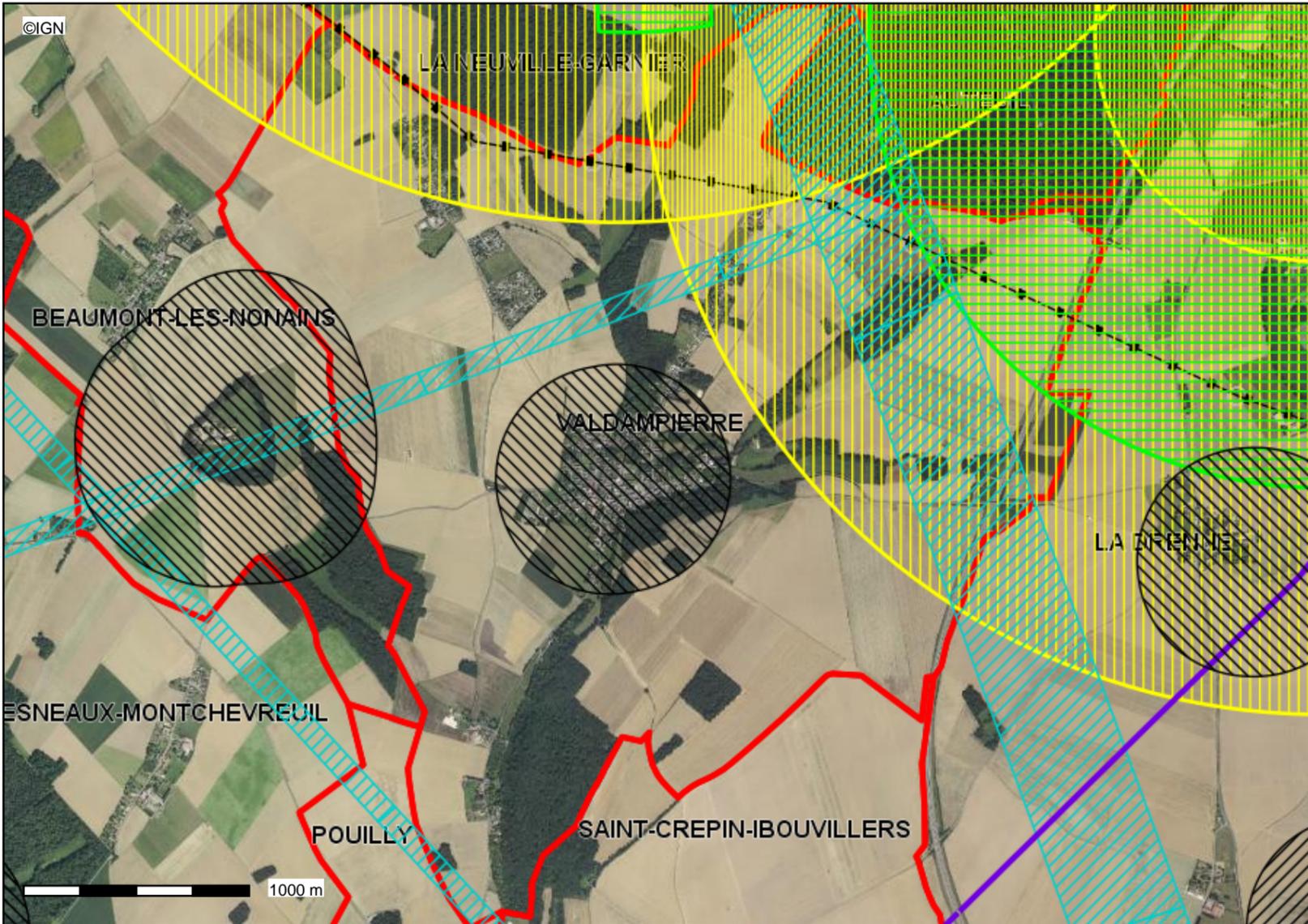


Les Servitudes d'Utilit Publique



Conception : DDT 60
Date d'impression : 13-09-2018

- Limites départementales
- (AS1) Périmètre de protection Rapproché captage AE
- (AS1) Périmètre de protection Eloigné captage AEF
- (AC1) Périmètres de protection des Monuments Historique
- classés
- inscrits
- (AC4) Périmètres ZPPAUP, Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysag
- (I3) Réseau de Transport de Gaz (Attention, il n'y a pas le réseau de distributi
- (I3) Postes de livraison de Gaz
- (AC2) Sites naturels inscrits
- (AC2) Sites naturels classes
- (A4) Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domar
- (AC3) Réserve Naturelle Régionale
- (T5) Servitude aéronautique de dégagemer
- (EL3) Servitude de Halage et de marchepier
- (PT2LH) SUP de protection contre obstacle pour liaison hertzienr
- (PT2) SUP de protection contre obstacle
- (PT1) SUP de protection contre perturbation électromagnétique
- (AR6) Servitude aux abords des champs de t
- (PT1 et 2) non géolocalisées
- (AR3) Communes soumises à une servitude concernant les magasins de poudre de l'arr
- (I4) Lignes électriques
- (I4) Pylones électriques
- (I4) Postes de transformation
- (T1) Voies ferrées
- LGV
- Ligne principale
- autre
- autre
- Communes
- BD Ortho

Description :

Servitudes AC1, AC2, AC4, A4, PT1, PT2, AR3, AR6, AS1, EL3, T5, I3

La DDT ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies, celles-ci tant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants ...).

Carte publiée par l'application CARTELIE
Ministre de l'égalité des territoires et du Logement / Ministre de l'écologie, du Développement durable et de l'énergie
SG/SPSSI/PSI/PSI1 - CP21 (DOM/ETER)